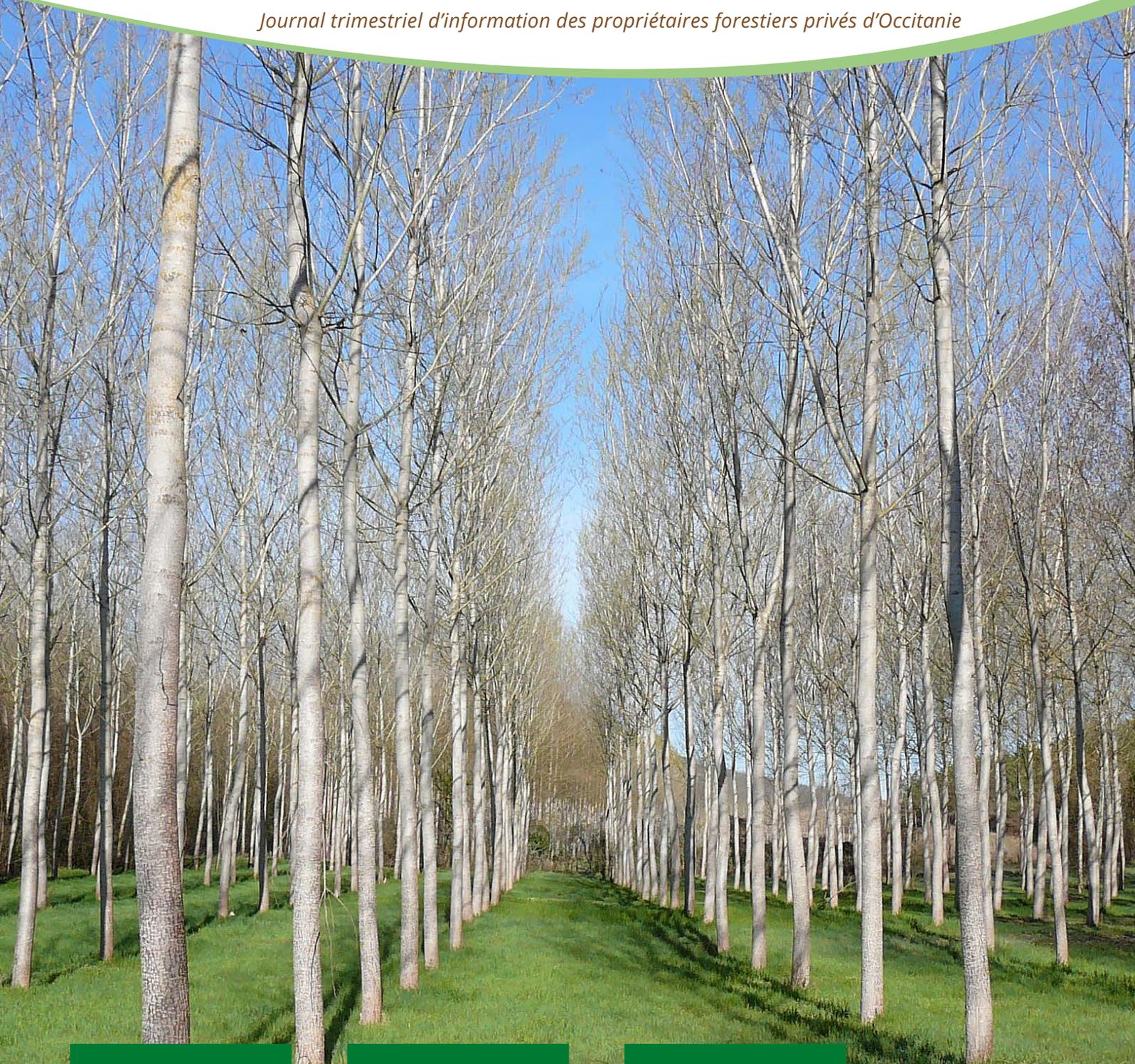


n° 5

Mars
2018

FORÊTS d'Occitanie

Journal trimestriel d'information des propriétaires forestiers privés d'Occitanie



**Un outil
pour vendre
ou acheter
des forêts**

3

**Chaleur,
sécheresse :
les arbres
résistent**

5

**Conseiller
dans une
forêt
paysanne**

9

- 2 | **ÉDITORIAL**
- 3 | **FONCIER**
- 4 | **CONCOURS**
- 5 | **DOSSIER**
- 9 | **INTERVIEW**
- 11 | **BRÈVES**
- 12 | **AGENDA**

● **Éditorial**

● ● ● **Des documents de cadrage très nombreux**

Le contrat de filière du Comité Stratégique de la Filière Bois (CSF Bois) : signé le 16 décembre 2014, le contrat de filière définit une stratégie nationale à long terme qui traduit les engagements conjoints de l'État, des régions et des acteurs professionnels en veillant à l'équilibre des différents usages du bois dans les politiques publiques. Parmi les objectifs concernant l'amont, on trouve la sécurisation des approvisionnements de la première transformation et donc la mobilisation et le renouvellement des boisements.

La déclinaison en région : annoncée lors des assises régionales de la forêt et du bois du 12 septembre 2017 par Mme la Présidente de Région et par M. le Préfet de Région, la nouvelle interprofession FIBOIS OCCITANIE a été chargée, en partenariat avec les services de l'État et de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, de mener le travail d'élaboration du contrat de filière pour renforcer la structuration, le développement et la compétitivité de la filière forêt bois en Occitanie.

Actuellement en cours de rédaction, il formulera des actions pour l'amont de la filière : l'optimisation des dispositifs financiers pour la desserte, la récolte en montagne mais surtout le renouvellement des forêts, le développement de la certification et l'incitation à la mise en place de contrats d'approvisionnement. Ce contrat de filière forêt bois Occitanie devrait être signé à l'automne 2018.

Le programme national de la forêt et du bois a été approuvé par décret le 8 février 2017. Il faut maintenant le décliner en région : c'est la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), co-présidée par l'État et le conseil régional, qui est chargée d'élaborer le PRFB. Afin d'approfondir certaines thématiques, quatre groupes de travail ont été mis en place :

- « Sylviculture de demain » qui se penchera sur les réponses à apporter au besoin de renouvellement des peuplements exploités, enjeu très présent en région Occitanie. Il réfléchira à des itinéraires sylvicoles adaptés au changement climatique et reverra l'adéquation essences/stations à la lueur du changement climatique.
- « Approvisionnement durable » dont l'objectif est d'avoir une réflexion par bassins d'approvisionnements sur la ressource réellement mobilisable en fonction des conditions d'exploitation.
- « Innovation et valorisation des bois locaux » qui apportera une réflexion de la première à la deuxième voire troisième transformation, en réfléchissant à l'adaptation au marché. Il posera la question de l'innovation au sein de la filière.
- « Risques naturels et services rendus » qui sera chargé d'identifier les risques qui pèsent sur la forêt (notamment incendie et tempêtes) et les services rendus par la forêt en termes de prévention des risques (RTM), de biodiversité ou de stockage de gaz à effet de serre.

Ces groupes de travail se réuniront à trois reprises au cours du premier semestre 2018, pour une rédaction définitive de ce programme pour la fin de l'année 2018, et une approbation en 2019. Le CRPF participe à tous ces groupes de travail et c'est le Président du CRPF qui préside les travaux du groupe « Sylviculture de demain ».

Le schéma régional de gestion sylvicole pour la région Occitanie/Pyrénées Méditerranée : c'est le CRPF qui sera en charge de la rédaction de ce document dès l'automne 2018 en visant une approbation fin 2019 ou début 2020. Ce sera notre nouveau document cadre de la sylviculture de notre forêt régionale pour l'approbation des documents de gestion durable. Il sera conforme au PRFB et regroupera les deux SRGS de Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées actuellement en vigueur.

Comme vous le voyez, les équipes du CRPF ont du pain sur l'écritoire pour les deux années à venir !

PASCAL LEGRAND
Directeur du CRPF Occitanie

FORÊTS d'Occitanie

CRPF - 7, chemin de la Lacade
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
Tél. 05 61 75 42 00
Fax 05 61 75 42 50

Directeur de la publication :
Yannick Bournaud

Comité de rédaction :
Yann Clément, Estelle Coufort,
Sébastien Drouineau,
Johann Hübelé,
Benoît Lecomte, Loïc Molines

Rédaction : Benoît Lecomte

Mise en page : Rythmie Page

Impression : Imp'Act
10 ZAC des Vautes
34980 Saint-Gély-du-Fesc
Tél. : 04 67 02 99 89

ISSN : 2554-4519

Dépôt légal : date de parution

Abonnement : gratuit
sur demande

Ont collaboré à ce numéro :
Johann Hübelé, Pascal Legrand,
Loïc Molines

Photo de couverture :
Johann Hübelé

● Foncier

Un outil pour vendre ou acheter des forêts en Occitanie

La Bourse Foncière Forestière est une base de données informatique créée par la SAFER et le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) avec l'aide de la Région. Les propriétaires qui souhaitent vendre leurs parcelles peuvent les proposer sur le site, consultable par des personnes qui souhaitent acheter des propriétés boisées. En place sur les cinq départements de l'ex-Languedoc-Roussillon, la Bourse s'étend petit à petit au reste de l'Occitanie.

« Où, comment et à qui puis-je proposer mes parcelles à la vente ? ». « Où puis-je trouver des bois à acheter ? ». Ces questions, les techniciens forestiers les entendent souvent, émanant de propriétaires ou de personnes intéressées pour vendre ou acquérir une forêt.

Un site accessible à tous

En 2012, le Centre Régional de la Propriété Forestière et la SAFER ont créé, avec l'aide financière de la Région, la Bourse Foncière Forestière dans un premier département, la Lozère. Une année de fonctionnement a suffi pour que les différents utilisateurs jugent l'outil efficace. Il a donc été étendu depuis à l'Aude, aux Pyrénées-Orientales, à l'Hérault et enfin au Gard, à raison d'un département par an.

La Bourse Foncière Forestière, c'est un site internet accessible à tous car d'une utilisation très simple. Vous souhaitez acheter des parcelles dans une commune ou un canton précis ? Rien de plus facile : tapez « www.bourse-fonciere-forestiere-occitanie.com ».

Grâce à l'onglet « Acheter. Echanger », vous accédez d'abord à une carte présentant tous les départements sur lesquels est développé l'outil. Un simple clic sur le département, puis sur le canton de votre choix et une carte détaillant les communes apparaît. Le cas échéant, le nombre de propriétés à la vente dans chaque commune est indiqué.

Pour chaque parcelle proposée, une fiche donne une courte description de l'état du boisement : situation (lieu-dit), surface, essence(s), âge, état sanitaire, etc. Une carte de situation figure également sur la fiche, parfois complétée par une vue aérienne et une photographie du peuplement. D'autres onglets permettent aux acheteurs et aux vendeurs de disposer d'informations importantes, concernant notamment les aides des Départements à la restructuration foncière, le droit de préférence et le Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement (DEFI) « Achat ». De plus, une fiche explique le principe de l'estimation de la valeur des parcelles boisées.

L'activité de la Bourse Foncière Forestière est variable selon les années et les départements. En effet, certains Départements, conscients de l'utilité de la Bourse Foncière Forestière dans le cadre de la restructuration foncière et la dynamisation de la gestion forestière, ont apporté ponctuellement leur soutien au CRPF pour l'animation du site : c'est le cas de la Lozère, des Pyrénées-Orientales et de l'Aude. Au 31 décembre 2017, 40 biens étaient proposés, essentiellement de petite surface, tous départements confondus. En général, la plupart des parcelles trouve preneur. L'an dernier, près de 7000 utilisateurs ont visité 10 700 fois le site.

Depuis 2017, les cinq départements de l'ex-Languedoc-Roussillon étant pourvus, la SAFER, avec l'appui financier de la Région Occitanie, a commencé à étendre la Bourse Foncière aux autres départements. Ce travail a commencé par le Tarn tout récemment équipé. Il devrait se poursuivre en 2018 par un autre département, certainement les Hautes-Pyrénées. L'objectif reste toujours le même : faciliter la mise en relation entre un acheteur et un vendeur pour redynamiser la gestion forestière. Bientôt, la mise en place d'un module foncier dans « La forêt bouge » permettra de renforcer encore la visibilité des biens forestiers en vente⁽¹⁾.

BENOIT LECOMTE

Pour vous connecter au site : www.bourse-fonciere-forestiere-occitanie.com

(1) Plateforme d'informations et de services développée à l'initiative du CNPF et du ministère chargé des forêts. Elle fera l'objet du dossier du prochain numéro de Forêts d'Occitanie.



Un service gratuit qui s'étend en Occitanie

Enfin, l'onglet « Vendre » permet aux propriétaires d'accéder à un formulaire à remplir et à retourner au CRPF, pour que soient saisies sur le site les parcelles qu'ils souhaitent vendre ou échanger. La SAFER peut également proposer des forêts à la vente sur le site. A la réception de la fiche, le technicien du CRPF prend contact avec le vendeur pour avoir des précisions sur la parcelle, de façon à saisir sur le site des informations exactes et pertinentes.

● Concours

● Le SylvoTrophée : un concours pour valoriser les bonnes pratiques des forestiers

Une initiative originale menée sur les territoires des parcs du Massif Central vise à promouvoir une gestion raisonnée et multifonctionnelle à travers un concours dédié aux forestiers. Une première en Occitanie pour les propriétaires et leurs gestionnaires ! Le CRPF Occitanie accompagne deux parcs naturels régionaux et un parc national dans cette expérience.

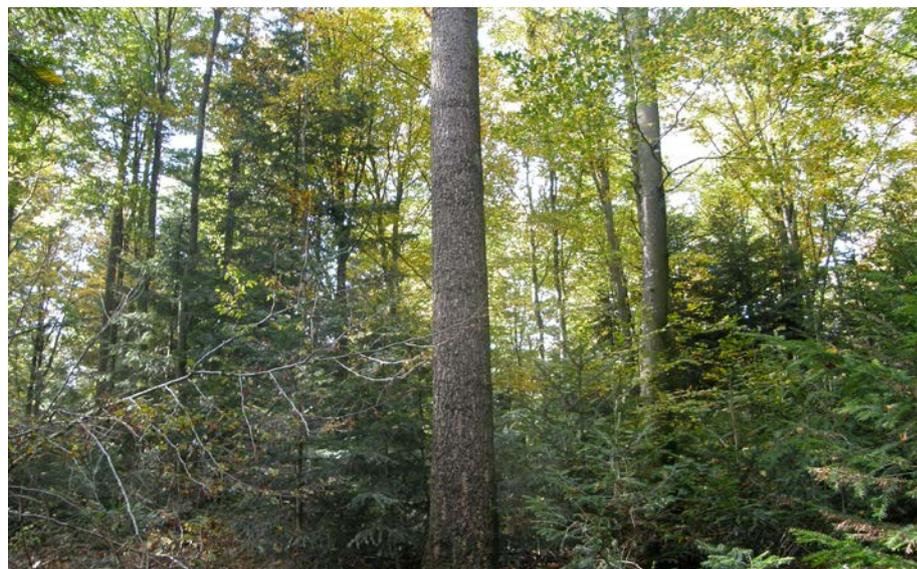
La multifonctionnalité encouragée

Organisé dans le cadre d'un programme de valorisation des forêts anciennes porté par l'association Inter Parc du Massif Central (IPAMAC), le SylvoTrophée a pour objectif de mettre en avant les propriétaires forestiers ayant un sens affirmé de la multifonctionnalité. En effet, le concours valorise des parcelles qui favorisent particulièrement l'ensemble des fonctions économiques, environnementales et sociales de la forêt.

Ainsi, seules les unités de gestion ayant bénéficié d'une intervention sylvicole peuvent être présentées car elles doivent contribuer à la fonction économique grâce à la récolte de bois utilisés par la filière. Mais si cette dimension est indispensable, elle ne doit pas être unique. La prise en compte de la biodiversité forestière doit être affirmée et visible par les choix de gestion du propriétaire et du professionnel qui l'accompagne. Enfin, les qualités d'accueil pour des activités diverses (chasse, randonnée, cueillette, etc.) et de patrimoine culturel doivent être prises en compte.

Un jury aux compétences variées

Au sein de chaque parc concerné, un jury composé de trois collègues (Economie/Environnement/Usages sociaux) aura pour mission d'examiner et de classer les parcelles au regard de critères techniques, économiques, environnementaux et paysagers. Des professionnels, des élus, des spécialistes divers, tous passionnés de forêt composeront ces jurys. Au final, c'est



Favoriser les fonctions économiques, sociales et environnementales de la forêt

la synthèse des trois avis économique, social et environnemental qui permettra de déterminer, dans chaque parc partenaire, le lauréat de cette première édition du SylvoTrophée.

Le vainqueur se verra remettre quelques prix symboliques en lien avec la forêt (photographie agrandie de la parcelle lauréate, abonnement à une revue forestière, remise d'ouvrages techniques...). Toutefois, au-delà de la possibilité de récompenser les sylviculteurs motivés, impliqués et actifs, le SylvoTrophée est avant tout une opération de communication pour mettre en valeur les bonnes pratiques en forêt. Ainsi, grâce à ce concours qui sera médiatisé, la gestion exemplaire des parcelles boisées sera mise en avant auprès des élus du territoire et des propriétaires forestiers locaux, et explicitée au grand public : une opération positive de promotion de la gestion forestière multifonctionnelle !

Ce concours est organisé sur trois territoires en Occitanie : le futur Parc Naturel Régional de l'Aubrac, le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc et le Parc National des Cévennes. **Si vous êtes propriétaires sur l'un de ces secteurs, n'hésitez pas à vous inscrire à cette première édition du SylvoTrophée !** (Voir les modalités en encadré.)

LOÏC MOLINES

PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'AUBRAC

Dates du concours : entre le 27 août et le 7 septembre.

Dates d'inscription : du 15 mars au 31 mai.

Critères pour présenter une parcelle : parcelle forestière située dans le Parc Naturel Régional de l'Aubrac ; parcelle présentant une garantie de gestion durable (code des bonnes pratiques sylvicoles, règlement type de gestion ou plan simple de gestion) ; surface minimale de 0,5 ha ; intervention sylvicole réalisée au cours des dix dernières années

■ **Contact :** e.herault@projet-pnr-aubrac.fr ou marine.lestrade@cnpf.fr

PARC NATIONAL DES CÉVENNES

Dates du concours : 23 et 24 mai.

Dates d'inscription : du 15 février au 3 avril.

Critères pour présenter une parcelle : parcelle forestière privée, sectionnelle ou communale située sur le territoire du Parc National des Cévennes ; surface minimale de 4 ha ayant bénéficié d'une intervention sylvicole depuis moins de cinq ans ; toutes essences ; parcelle dotée d'un document de gestion durable

■ **Contact :** sandrine.descaves@cevennes-parcnational.fr ou loic.molines@crpf.fr

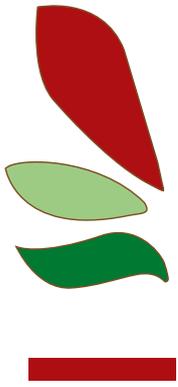
PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC

Dates du concours : deux journées début juillet.

Dates d'inscription : du 15 mars au 30 avril.

Critères pour présenter une parcelle : parcelle forestière privée ou publique, située sur l'une des communes suivantes : Lamontélaré, Lacaune, Fontrieu ou Brassac ; parcelle dotée d'un document de gestion durable ; surface minimale de 2 ha.

■ **Contact :** charte-forestiere@parc-haut-languedoc.fr ou pascal.mathieu@cnpf.fr



Bilan sanitaire 2017

(d'après les bilans interrégional et départementaux du Département de la Santé des Forêts)

Chaleur, sécheresse : en 2017, les arbres résistent

Le bilan sanitaire est un point crucial d'un diagnostic forestier. Il nous a donc paru nécessaire de réaliser ce dossier pour vous faire part des principaux faits marquants de l'année écoulée.

D'un point de vue climatique, l'année 2017 se caractérise par un hiver doux suivi d'un printemps et un été chauds (voire très chauds). Une forte sécheresse règne à partir du mois d'avril, notamment sur les départements méditerranéens. Malgré tout, à part quelques exceptions, les arbres semblent avoir résisté au déficit hydrique. Ce sont les gelées tardives de la fin avril qui ont causé le plus de dégâts sur les toutes jeunes feuilles, sur les hêtre, chêne et peuplier. Ils s'ajoutent à ceux provoqués par des pathogènes, insectes ou champignons, dont les forestiers observent l'évolution, bien souvent depuis plusieurs années.

Chenilles processionnaires du pin affamées sur un génévrier en octobre en Lozère ▶

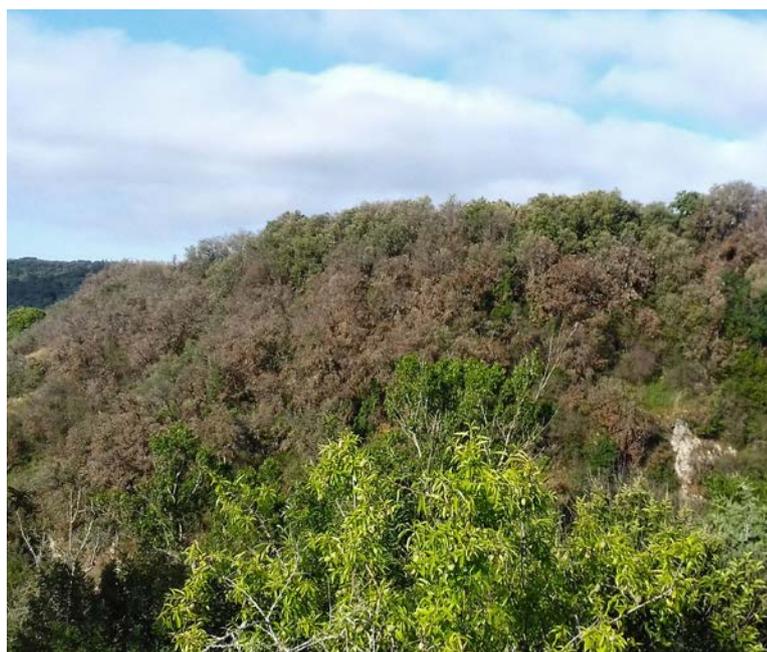


Une météo peu propice

Une année chaude

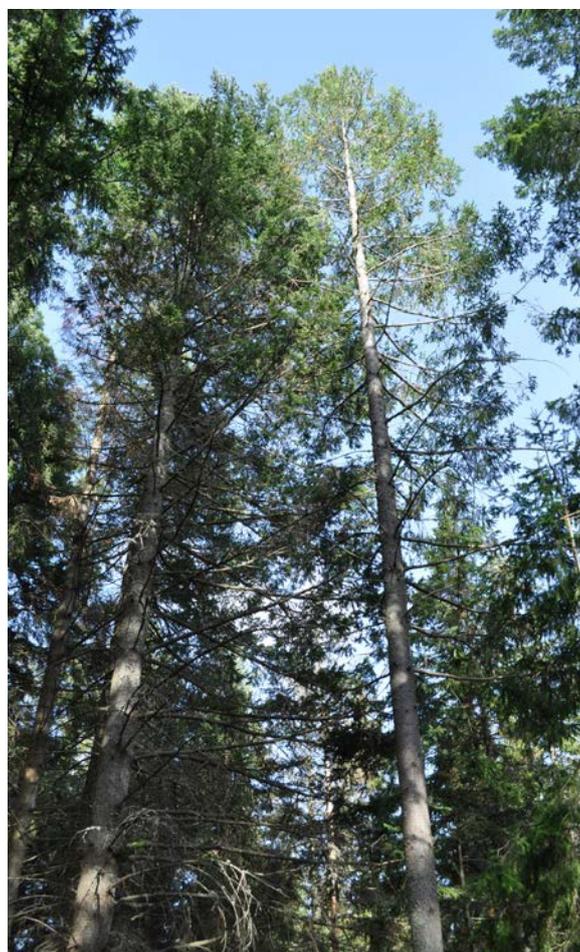
L'année 2017 commence par un hiver doux, voire très doux quand le printemps approche. Les précipitations restent régulières sur la majeure partie de la région, en léger déficit sur le massif pyrénéen. Ceci est surtout dû à la saison de neige qui sera courte (de mi-janvier à mi-mars) à cause des chutes tardives et de la douceur du mois de mars. En février et mars, des tempêtes et un fort vent d'autan balaient l'ouest de la région, le sud du Massif Central et la Lozère, causant peu de dégâts. La douceur persiste jusqu'à la mi-avril. Puis le froid revient brutalement jusqu'à la fin du mois, avec des neiges lourdes en montagne et des gelées tardives qui provoqueront d'importantes défoliations. La chaleur s'installe en mai et règnera tout l'été avec de courtes périodes caniculaires. Une sécheresse durable l'accompagne sur tous les départements méditerranéens, accentuée par des épisodes ventés.

Septembre est plus frais mais reste sec sur l'ensemble de la région sauf dans le Lot et en Ariège qui bénéficie de pluies abondantes. Le début de l'automne est doux, puis de plus en plus frais, voire froid, notamment à l'ouest de l'Occitanie, au fur et à mesure que la saison avance. Le pourtour méditerranéen est toujours sec ainsi que la Lozère et le Tarn, malgré quelques épisodes pluvieux dans l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales.



Chênes verts sur station pauvre victime de la sécheresse dans l'Aude

J.C. CHABALIER



Douglas au houppier clair à cause d'un manque d'eau

Gel, sécheresse et forêts

Les périodes de sécheresse ont provoqué des dégâts dans les plantations à partir du début du mois de mai sur la bordure sud du Massif Central. A la fin de l'été, des rougissements de feuillage ont marqué localement les peuplements installés sur stations sèches (versants exposés au sud, sols superficiels...) : chêne pubescent dans toute la région, hêtre en Ariège, dans l'Aude et le Tarn, bouleau et châtaignier en Lozère mais aussi chêne vert et érable de Montpellier autour de la Méditerranée et chêne-liège dans les Pyrénées-Orientales. Des nécroses et des fentes sur des arbres adultes sont également attribuées à la sécheresse en Haute-Garonne et dans le Lot (cèdre). Enfin, dans le Gers, des plantations de peuplier (notamment I 45-51) ont connu d'importants problèmes de reprise dus au manque d'eau.

Mais ce sont surtout les gelées tardives de la fin avril qui ont provoqué des dégâts sur les jeunes feuilles et pousses des arbres qui venaient de débourrer. Les feuillus ont été particulièrement touchés, notamment les hêtres dans les Pyrénées et la bordure sud du Massif Central. Dans l'ouest de la région, les chênes à feuilles caduques, les peupliers et les robiniers sont également concernés avec un impact particulier sur les plantations. Un peuplement de mélèze d'Europe a même été touché dans les Hautes-Pyrénées. La fructification des arbres a également été perturbée.

Ces contraintes climatiques ont provoqué des dégâts, pour l'heure, relativement localisés, mais ceci ne présage pas de possibles conséquences plus globales dans les prochaines années.

Les principaux pathogènes et parasites présents en 2017

Si les problèmes sanitaires, sur 2,5 millions d'hectares de forêt, sont évidemment multiples, peu de faits réellement marquants à l'échelle de la région ont émaillé l'année passée.

Sur les feuillus

Le bupreste (*Coroebus bifasciatus*) insecte qui annelle les branches et les rameaux, provoquant leur dessèchement, est observé sur tous les **chênes** (sauf le chêne rouge), dans toute la région. Les dégâts sont plus impressionnants que graves. En outre, dans le nord du Lot, l'oïdium (*Microsphaera alphitoides*), champignon qui s'étend sur les feuilles sous forme d'un feutrage blanc, est très présent dans les chênaies pubescentes.

Le *Phytophthora*, champignon habituellement rencontré sur le châtaignier, provoque des écoulements noirâtres sur les troncs et au collet (d'où son nom « d'encre »). Sa présence est confirmée dans les peuplements de **chêne rouge d'Amérique** plantés surtout dans l'ouest de la région mais aussi dans les Cévennes.

Le **châtaignier**, déjà touché par des dépérissements aux causes multiples, subit maintenant la présence du Cynips (*Dryocosmus kuriphilus*). Cet insecte invasif qui pond dans les bourgeons et induit des galles sur les feuilles est surtout un fléau pour les producteurs de fruits. En quelques années, il a envahi toute la région. Des lâchers de son prédateur, *Torymus sinensis*, ont été réalisés cette année dans plusieurs départements. Dans certains secteurs (Pyrénées-Orientales, Gard), le chancre (*Cryphonectria parasitica*) semble avoir repris de l'activité et est en progression.

A Saint-Nicolas-de-la-Grave (Tarn-et-Garonne), *Rossellinia necatrix*, champignon parasite qui s'installe sur les racines et à la base du tronc, a provoqué des mortalités ponctuelles de jeunes **peupliers** après débourrement. Ce problème ponctuel doit être surveillé de crainte d'une extension à d'autres peupleraies.

Et sur les résineux

Le fomès (*Heterobasidion annosum*), champignon qui provoque la pourriture du bois, est bel et bien présent sur de nombreuses essences : **épicéa commun, cèdre, mélèze, sapin pectiné, sapin de Nordmann et douglas**. Cette dernière essence est peu sujette aux maladies. Toutefois, sur le piémont pyrénéen (Ariège et Hautes-Pyrénées), la rouille suisse, maladie des aiguilles provoquée par un champignon, *Phaeocryptopus gaeumannii*, a été détectée. Elle provoque le dessèchement et la chute des aiguilles et, par conséquent, un ralentissement de la croissance mais est rarement la cause de mortalités.

En revanche, l'**épicéa commun**, très utilisé dans tous les grands boisements réalisés entre 1970 et 1990 et souvent introduit dans des conditions écologiques peu favorables, est victime d'attaques de typographe (*Ips typographus*) en Ariège, dans les Hautes-Pyrénées, dans l'Aude, en Aveyron et en Lozère. Le dendroctone (*Dendroctonus micans*) est toujours présent dans les peuplements d'**épicéa de Sitka** (sauf dans l'Aude où il n'est toujours pas entré !) mais aucune évolution notable n'est signalée.

Des dépérissements de **sapin pectiné** sont signalés dans les Hautes-Pyrénées, touchés par le chermès des rameaux (*Dreyfusia nusslini*), insecte attaquant les aiguilles et provoquant leur chute, et par le pytiographe (*Pityophorus pityographus*), scolyte qui détruit l'assise génératrice du bois au niveau du tronc et des branches.

Le **mélèze d'Europe** est toujours touché par le chancre (*Lachnellula willkommii*) en Lozère. En Ariège, des rouissements précoces ont été observés, dus aux champignons *Mycosphaerella laricina* et *Lophodermium sp.*



Attaque de bupreste sur un taillis de chêne vert dans l'Aude



Attaque de typographe sur un peuplement d'épicéa en Aveyron



Présence de fomes dans un épicéa : le bois pourrit



Rouille suisse sur douglas : les aiguilles sèchent et tombent

De même, les pins font face depuis quelques années à des attaques de divers insectes et champignons. Ainsi, *Diplodia sapinea* (anciennement nommé *Sphaeropsis*), champignon qui entre dans l'arbre par les blessures des rameaux provoquées essentiellement par la grêle est signalé notamment sur **pin noir d'Autriche** et **pin laricio** en Ariège, dans les Pyrénées-Orientales et dans le Gard (Garrigues, Aigoual), provoquant des rougissements et des mortalités par bouquets. Dans ce dernier département, des dépérissements importants touchent les peuplements en garrigues, contraignant l'Office National des Forêts à exploiter 15 000 m³. Dans les Pyrénées-Orientales, *Diplodia sapinea* est également observé sur **pin à crochets**. Par ailleurs, cette essence pyrénéenne, reine des secteurs de haute altitude, montre des signes d'affaiblissement en limite basse de son aire.

Les conséquences de ces attaques de *Diplodia* risquent de s'aggraver à l'avenir.

Les **pins laricio** sont victimes depuis 2015 de la maladie des bandes rouges due au champignon *Dothistroma* qui provoque le rougissement et la chute des aiguilles, ralentissant la croissance. Ce champignon est toujours présent dans les peuplements mais semble moins virulent sauf dans le piémont pyrénéen (Ariège, Hautes-Pyrénées). Le sténographe (*Ips sexdentatus*), scolyte qui détériore les tissus conducteurs des arbres et entraîne leur mort rapide, est signalé dans le Tarn-et-Garonne sur **pin laricio** et **pin maritime**, et dans les Hautes-Pyrénées sur pin Weymouth. Il est parfois accompagné de l'hylésine du pin (*Tomicus piniperda*) dont le cousin, l'hylésine destructeur (*Tomicus destruens*) est également présent dans l'Hérault et les Pyrénées-Orientales. En Camargue gardoise, les **pins maritime** sont toujours victimes des attaques de la pyrale du tronc (*Diorctria sylvestrella*), papillon dont la chenille creuse des galeries sous l'écorce et fragilise les arbres dont le tronc peut se briser.

Les populations de chenille processionnaire du pin sont en augmentation dans les Pyrénées. Les situations sont contrastées selon les secteurs géographiques mais on

assiste localement à des attaques sévères, notamment en Ariège. Ailleurs, les effectifs sont stationnaires (Gard, Hérault) voire même en diminution (Gers, Tarn-et-Garonne) sauf sur les causses lozériens, aveyronnais et gardois où les populations explosent : localement, des défoliations totales sont observées et des processions précoces de famine ont eu lieu en septembre !

Les invasifs

La chalarose, maladie des frênes provoquée par le champignon *Chalara fraxinea*, est entrée en France par le nord-est et s'étend vers le sud. Elle a été détectée au nord de la Lozère au printemps 2016. En 2017, elle ne semble pas avoir progressé dans ce département et est absente du reste de l'Occitanie.

La pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*), papillon originaire d'Asie du sud-est dont la chenille consomme les feuilles de buis, est présente dans la plupart des départements d'Occitanie. Elle attaque surtout les buis plantés en ornement dans les parcs, les jardins et les espaces verts mais se développe aussi en forêt, provoquant parfois la défoliation totale des sous-bois. Si les populations sont importantes, elles peuvent devenir une véritable gêne pour les habitants voisins des foyers d'infestation.

Fusarium circinatum, champignon provoquant le chancre suintant du pin, est d'autant plus surveillé qu'il est présent en Espagne. A ce jour, il n'a pas été détecté dans la région. Il en est de même pour le nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*), organisme microscopique qui provoque le dépérissement rapide des arbres.

Si vous constatez des dépérissements ou des problèmes sanitaires dans votre forêt, vous pouvez contacter les correspondants-observateurs du Département de la Santé des Forêts de votre département. Consultez la liste sur le site internet <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>



Attaque de chenille processionnaire sur pin noir d'Autriche au Mas Saintes Puelles (Aude)



Buis défeuillé par la pyrale dans la vallée du Lot, en Aveyron

● **Interview**

● **Conseiller**

● **dans une forêt paysanne**

Après nous être arrêtés dans le Gard, à l'extrême est de la région, nous avons quitté la région méditerranéenne et traversé l'Occitanie pour poser nos valises dans le Tarn-et-Garonne. Nous vous proposons de découvrir ce département situé aux portes de l'Aquitaine, où l'animation auprès des propriétaires constitue la principale activité des techniciens du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), Johann Hübelé et Céline Pertuz.

Forêts d'Occitanie : Les paysages semblent très variés dans le Tarn-et-Garonne, entre la vallée de la Garonne, le Quercy, les causses ?



Johann Hübelé : Effectivement, et cette diversité est due à son histoire. Le département a été créé il y a tout juste 210 ans pour que Montauban,

alors sous-préfecture du Lot, devienne une préfecture à part entière. Napoléon I^{er} a accepté de rétablir Montauban dans ses droits et a pris un arrondissement entier au Lot (Montauban) et à la Haute-Garonne (Castelsarrasin) ainsi que des cantons du Lot-et-Garonne, du Gers et de l'Aveyron. Cet ensemble hétéroclite constitue le Tarn-et-Garonne, le plus petit département de l'Occitanie. Schématiquement, le Bas-Quercy au nord et la Lomagne au sud-ouest, dessinent un relief collinéen, l'est est constitué des causses, derniers sursauts du Massif-Central et la plaine s'étend entre le Tarn et la Garonne ainsi que dans la vallée de l'Aveyron. Le point culminant du département (510 mètres) se trouve au Pech Maurel, en limite de l'Aveyron.

FO : Et d'un point de vue climatique ?

JH : Le climat est difficile et contrasté. La lame d'eau annuelle n'est pas très élevée (700 mm) avec un véritable trou en été. De juin à septembre, il règne une sécheresse accentuée par le vent d'autan, vent de sud-est très asséchant. La température moyenne annuelle est de 13,6°C mais cette moyenne cache des saisons marquées avec un hiver parfois très froid et un été souvent très chaud.

FO : Quelle est la place de la forêt dans le département ?

JH : Elle couvre près de 88 000 hectares soit un taux de boisement de 23,5%. Elle appartient à 98% à des particuliers.



D'un point de vue foncier, il y a très peu de grandes propriétés. La surface moyenne par propriétaire est de l'ordre de 2,50 hectares en plusieurs parcelles. Dans le paysage, la forêt apparaît disséminée, sous forme de petits massifs. C'est une forêt essentiellement paysanne ; d'ailleurs, pratiquement toutes les exploitations agricoles possèdent une partie boisée. Il n'y a pas véritablement de tradition forestière à part l'exploitation pour les besoins domestiques (bois de chauffage, piquets, etc.).

FO : La forêt est surtout constituée de feuillus ?

JH : Oui, à 80%. Ce sont essentiellement des taillis de chêne pubescent, notamment dans le Quercy et les causses, de chêne sessile avec un peu de chêne pédonculé dans les vallées, de châtaignier aussi, et de robinier. Le peuplier est présent dans les vallées ; il représente 80% du bois d'œuvre produit dans le département. Les principaux résineux sont les pins laricio et le cèdre

de l'Atlas qui ont été majoritairement plantés entre 1990 et 2007. À cette époque, de nombreux boisements ont été réalisés sur des terres agricoles par des exploitants qui cessaient leur activité. Ils ont planté des résineux mais surtout du chêne rouge, des noyers, des érables et, plus récemment, du robinier. Avec les peupleraies, ce sont les seuls peuplements où l'on met en place une véritable sylviculture.

FO : Le bois est utilisé dans le département ?

JH : En partie : il y a des transformateurs de bois dans le Tarn-et-Garonne, quelques scieries qui achètent du feuillu et du résineux, deux entreprises de déroulage de peuplier pour l'emballage. Il y a aussi des fabricants de piquets qui prennent du châtaignier et du robinier. Le bois d'œuvre de chêne et de peuplier est le plus souvent valorisé en dehors du département.

FO : Dans ce contexte, quelle est votre principale activité ?

JH : Les grandes propriétés étant rares, les plans simples de gestion ne constituent pas l'activité principale. J'instruis seulement 3 à 4 documents par an. En revanche, le conseil individuel aux petits propriétaires est important. Je visite leur propriété, leur donne des orientations de gestion pour leurs peuplements. Ça se concrétise souvent par une adhésion au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles. L'an dernier, c'est une trentaine de propriétaires qui ont adhéré. Il peut s'agir aussi de la réalisation d'un diagnostic pour boiser des terres agricoles. Dans ce cas, je réalise une observation du sol des parcelles concernées (texture, pH, compacité, eau...) et j'effectue aussi une enquête auprès de l'agriculteur : pourquoi veut-il boiser ? Comment envisage-t-il l'avenir ? Il est important de leur faire comprendre que planter des arbres est un investissement important pour lequel il y a peu d'aides financières, qu'il faut entretenir les boisements pendant plusieurs années, etc.

FO : Comme vous l'avez dit tout à l'heure, le peuplier est une essence très présente notamment dans la vallée de la Garonne. Cette essence demande-t-elle une attention particulière de votre part ?

JH : Oui, en effet. Le peuplier couvre plus de 3000 hectares dans le Tarn-et-Garonne (voir encadré NDLR).



Conseiller les propriétaires sur la gestion des forêts

C'est, après le Gers, le département d'Occitanie qui compte la plus grande surface de peupleraie. En liaison avec le CETEF Garonnais, j'assure le suivi de plus de 50 essais pour comparer environ 80 cultivars ! Avec mes collègues du Gers, nous installons en moyenne deux essais par an. Nous organisons également une journée d'information par an pour les populiculteurs en associant la Haute-Garonne. De plus, je suis le seul correspondant-observateur du Département de la Santé des Forêts pour le département. J'effectue des signalements auprès de l'échelon interrégional quand je relève des anomalies. Et ces signalements concernent souvent les peupliers : puceron lanigère, dépérissements...

FO : Vous avez également des missions au niveau national je crois ?

JH : Oui je fais partie du groupe « Fiscalité - Juridique ». Nous tenons réguliè-

rement des réunions pour mettre à jour des brochures, des fiches et dispensions des formations aux propriétaires mais également aux professionnels. Nous répondons aussi aux questions de collègues. Pour la partie « juridique », nous sommes en train de préciser le fonctionnement du groupe et devons, dans un premier temps, déterminer des besoins et proposer des documents qui y répondent.

FO : Votre collègue, Céline Pertuz, travaille sur deux actions particulières. Pouvez-vous nous les présenter ?

JH : Basée à Nègrepelisse, elle travaille sur le secteur du Pays Midi-Quercy d'une part pour une animation « Forêt Biodiversité » et d'autre part à l'élaboration d'un Plan de Développement de Massif sur la communauté de communes Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron. Il s'agit de promouvoir la gestion durable des forêts en intégrant les enjeux liés à la biodiversité. Le PDM représente un travail plus concentré sur une partie du Pays en établissant notamment une cartographie des peuplements. Il résultera de son activité une dynamisation du territoire, avec de nombreux contacts auprès de propriétaires de bois et des élus, la réalisation de réunions et de formations notamment sur l'élaboration de plans simples de gestion.

FO : Peu de grandes forêts et pas de tradition forestière, des conditions naturelles difficiles, votre mission de développement est immense...

JH : C'est cela qui est passionnant ; voir les choses qui avancent petit à petit, contribuer aux progrès sur telle ou telle technique, les propriétaires qui prennent conscience que la gestion forestière est nécessaire. Et se dire qu'on y est un peu pour quelque chose.

PROPOS RECUEILLIS PAR BENOIT LECOMTE

**Le peuplier :
une particularité dans l'ouest de l'Occitanie**

Sur les 15 000 hectares de peuplier que compte la région, près des deux tiers sont situés dans l'ouest de l'Occitanie, notamment dans le Tarn-et-Garonne, le Gers et la Haute-Garonne. Le peuplier est l'essence forestière dont la croissance est la plus rapide. Selon le cultivar (25 sont éligibles aux aides de l'État), on peut le récolter entre 14 et 18 ans ! À cet âge, on exploite généralement des arbres de 1 à 1,2 m³, soit 200 à 240 m³ sur 1 hectare qui se vendent entre 35 et 55 €/m³ pour l'emballage (cagettes, barquettes, boîtes à fromage) ou pour la fabrication de contreplaqué. Pour les peupliers de Tarn-et-Garonne, les prix sont tirés vers le haut par la forte demande des entreprises d'Aquitaine.

Mais la populiculture demande des investissements importants et un suivi attentif même si, dans le cadre de la charte « Merci le peuplier », les industriels utilisateurs du bois et adhérents à la charte s'engagent à reverser 2,50 € par plançon (soit 50 à 60% du prix en pépinière) aux propriétaires qui reboisent leur peupleraie. Une production rapide et de qualité impose d'entretenir la parcelle pendant au moins 7 ans et d'élaguer tous les arbres pour produire une bille nette de nœuds sur 7 mètres de hauteur.

Ainsi, le propriétaire met toutes les chances de son côté pour vendre au mieux ses bois.

De nouvelles fiches techniques pour les propriétaires forestiers d'Occitanie



En 2017, la base documentaire du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie s'est enrichie de nouvelles fiches techniques dont la réalisation a bénéficié de l'aide de la Région et de l'État.

La majorité de ces fiches concernent des essences forestières, leur description, leur autécologie, leur sylviculture, leur utilisation : les mélèzes, le séquoia, le chêne rouge d'Amérique, et une série de fiches consacrées aux pins (le pin d'Alep et le pin pignon, les pins noirs, le pin sylvestre, le pin à crochets et le pin maritime). Deux autres fiches présentent :

- les types de plants forestiers vendus dans les pépinières,
 - les stations forestières et les documents, catalogues et guides, qui existent en Occitanie pour les différentes régions naturelles.
- Ces fiches sont consultables sur le site internet du CRPF Occitanie (www.cnpf.fr).

Vous pouvez aussi vous les procurer gratuitement en vous adressant au CRPF à Auzesville-Tolosane. Tél. : 05 61 75 42 00. Courriel : occitanie@crpf.fr



Dispositifs d'Encouragements Fiscaux à l'Investissement (DEFI) Les nouveautés en 2018

Les quatre Dispositifs d'Encouragements Fiscaux aux Investissements en forêt (DEFI) ont été reconduits jusqu'au 31 décembre 2020.

DEFI achat : réduction d'impôt sur le revenu pour l'acquisition de parcelles de 4 hectares au plus permettant d'agrandir une unité de gestion à plus de 4 hectares, ou de parts de groupement forestier (18 % d'un montant maximum de 5 700 € à 11 400 € selon le régime matrimonial).

DEFI assurance : réduction d'impôt sur le revenu suite au paiement de cotisations d'assurance couvrant le risque tempête

(76 % de 6 €/ha plafonné à 6 250 € ou 12 500 €).

DEFI contrat : crédit d'impôt sur le revenu pour la réalisation d'un contrat pour la gestion de bois et forêts d'une surface inférieure à 25 hectares (18% d'un montant maximum de 2000 € ou 4000 € ; taux porté à 25 % si l'assuré est adhérent à une organisation de producteurs ou si la propriété est intégrée à un GIEEF⁽¹⁾).

DEFI travaux : crédit d'impôt sur le revenu pour les travaux réalisés dans une unité de gestion d'au moins 10 hectares d'un seul tenant, ou sans seuil de surface minimum

pour les adhérents à une organisation de producteurs (18 % d'un montant maximum de 6 250 € ou 12 500 € ; taux porté à 25 % si le propriétaire est adhérent à une organisation de producteurs ou propriété intégrée à un GIEEF⁽¹⁾).

Pour bénéficier de ces dispositifs fiscaux, certaines conditions préalables sont à remplir et des contreparties sont exigées. Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter votre conseiller forestier.

(1) GIEEF : Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental Forestier.

LA FLORE SELON FLO

Reconnaissance des essences avec aisance



Une nouvelle obligation pour les sociétés (groupements forestiers et autres)

La loi du 9 décembre 2016 prévoit une nouvelle obligation pour les sociétés civiles, donc pour les groupements forestiers et les groupements fonciers. Elle consiste à déclarer les « bénéficiaires effectifs », c'est-à-dire toute personne physique détenant directement ou indirectement⁽¹⁾ plus de 25 % du capital ou des droits de vote ou, à défaut, toute personne exerçant un contrôle sur les organes de direction, de gestion ou sur l'assemblée générale soit, pour un groupement forestier, le ou les gérants.

Cette déclaration doit être déposée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce avant le 1^{er} avril 2018 pour les sociétés immatriculées avant le 1^{er} août 2017. Son coût varie entre 25 et 54 €. Tous les renseignements figurent sur le site www.infogreffe.fr/registre-des-beneficiaires-effectifs.

Cette déclaration constitue une nouvelle mesure à prendre en compte par les gérants de groupements forestiers. C'est notamment pour faire l'inventaire de toutes ces démarches qui peuvent poser des problèmes aux gérants que le Centre Régional de la Propriété Forestière a entrepris, avec l'aide financière de l'Etat, un état des lieux des groupements forestiers à l'échelle de l'Occitanie. Cette étude devra proposer des pistes d'actions pour apporter un appui adapté aux gérants.

(1) Si plusieurs personnes faisant partie d'un même foyer fiscal détiennent ensemble plus de 25 % des parts ou des droits de vote, elles sont considérées comme bénéficiaires effectifs dans le cadre d'un « groupe familial », même si, individuellement, aucune d'entre elles ne possède 25 % des parts ou des droits de vote.

Calendrier des manifestations

ARIÈGE

7 avril

LAPENNE

Matinée : Assemblée Générale du GDF Sylvestre
Après-midi : Bois école sur le thème « Gestion d'une chênaie-hêtraie ».

Visite d'un peuplement après éclaircie (propriété du GF du Bois du Roi).

AUDE

8 juin

ROQUEFÈRE

Savoir marteler une éclaircie selon ses objectifs.
Exercice pratique sur le « martélescope » installé en Montagne Noire.

AVEYRON

30 juin

La sylviculture du châtaignier.

Visite de taillis et discussion sur les possibilités d'amélioration.

Journée réalisée dans le cadre du PDM Saint-Sernin-7 vallons.

GARD

Avril

LA CAPELLE ET MASMOLÈNE

Randonnons à la découverte des forêts de garrigues.

Au gré d'une randonnée d'une journée, nous découvrirons les richesses écologiques et économiques de la forêt en garrigue gardoise.

GERS

Avril

BARRAN

Assemblée Générale du CETEF de Gascogne.
La gestion des taillis.

6 avril

MASSEUBE

Assemblée Générale du Syndicat des Propriétaires Forestiers du Gers.

25 mai

SECTEUR D'EAUZE

La sylviculture du robinier faux-acacia.

Journée organisée en collaboration avec le CETEF de Gascogne.

HAUTE-GARONNE

1^{er} juin

TARN-ET-GARONNE

Journée peuplier.

Présentation de l'étude prospective de la ressource française en peuplier (en salle).
En forêt, cubage, estimation, mise en marché des bois de peuplier.

Journée organisée en collaboration avec le CETEF Garonnais.

HAUTES-PYRÉNÉES

17 mai

SECTEUR DU

PIÉMONT PYRÉNÉEN

25 mai

SECTEUR DE LA

VALLÉE DE L'ADOUR

8 juin

SECTEUR DE LANNEMEZAN

Coupes de bois : connaître la réglementation et bien s'organiser pour éviter les pièges de la vente.

HÉRAULT

22 juin

OLMET

Comment réaliser une desserte opérationnelle pour faciliter la gestion des forêts et permettre l'évacuation des bois exploités ?

LOT

5 mai

Améliorer ses peuplements forestiers.

Journée organisée dans le cadre du Plan de Développement de Massif de Lacapelle-Marival.

Juin

SOUSCEYRAC-EN-QUERCY

Concilier gestion forestière et biodiversité.

LOZERE

25 mai

SECTEUR DE SAINT-GERMAIN-DU-TEIL ET SAINT-PIERRE-DE-NOGARET

Quelle gestion pour les feuillus en Bordure Aubrac ?
Le rôle des feuillus, leur sylviculture, les débouchés potentiels.

1^{er} juin

PARC NATIONAL DES CÉVENNES

Les forêts anciennes dans le Parc National des Cévennes : un héritage historique et naturel à découvrir.

Comment les identifier ? Quels intérêts et quelle gestion ?
Journée organisée en collaboration avec le Parc National des Cévennes.

23 juin

TERRE DE PEYRE

Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière de la Terre de Peyre.

Retour sur une parcelle exploitée il y a deux ans. Quels changements ? Quelle qualité ? Comment la nature réagit à la sylviculture ?

PYRÉNÉES-ORIENTALES

18 mai

MONTAURIOL

Et une forêt sortit de terre...
Visite d'une forêt de 84 hectares créée de toutes pièces par son propriétaire : les objectifs, les travaux réalisés, les coûts, l'avenir.

14 juin

LES CLUSES

Journée annuelle du liège. La gestion des suberaies après incendie : retour sur le feu de Les Cluses de juillet 2017.

Journée organisée en collaboration avec l'Institut Méditerranéen du Liège dans le cadre de VIVEXPO 2018.

TARN

16 et 17 mai

MONTS DE LACAUNE

Les contraintes des écosystèmes forestiers ; les implications sur la sylviculture.

Journée co-animée avec l'INRA.

TARN-ET-GARONNE

Avril

SECTEUR QUERCY-ROUERGUE ET GORGES DE L'AVEYRON

Restitution de l'état des lieux du Plan de Développement de Massif

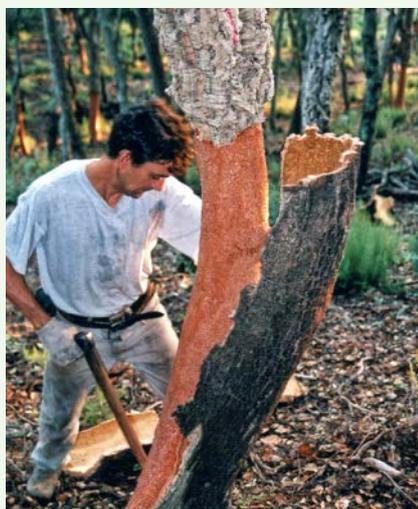
1^{er} juin

VALLÉE DE LA GARONNE

Journée peuplier.
Présentation de l'étude prospective de la ressource française en peuplier (en salle).
En forêt, cubage, estimation, mise en marché des bois de peuplier. Journée organisée en collaboration avec le CETEF Garonnais.

Les 13, 14 et 15 juin 2018, VIVEXPO, la biennale du liège et de la forêt méditerranéenne

Tous les mordus de la suberaie et du liège se rendront à Vivès, à 30 km de Perpignan, entre Le Boulou et Céret, les 13, 14 et 15 juin prochains pour participer à VIVEXPO, biennale organisée par l'Institut Méditerranéen du Liège.



PROGRAMME

MERCREDI 13 JUIN

- 9h00 : Table-ronde préparatoire au colloque (réservée aux professionnels, sur invitation). Institut Méditerranéen du Liège (IML), Vivès.

JEUDI 14 JUIN

- 9h30 : Démonstration de levée de liège organisée par l'ASL Suberaie Catalane et l'IML, au Perthus.

- 14h00 : Journée annuelle du liège « La gestion des suberaies après incendie : retour sur le feu de Les Cluses de juillet 2017 » organisée par l'IML, l'ASL Suberaie Catalane, le CRPF et le Syndicat des Propriétaires Forestiers, à Les Cluses.

- 18h00 : Conférence sur le liège, dans le cadre des Rencontres de la forêt, organisée par l'association IF (Initiation à la Forêt) au cinéma « Le Cérétan » à Céret.

VENDREDI 15 JUIN

- 9h00 : Colloque international à la salle polyvalente de Vivès : « Osez planter ! » Aides publiques, mécénat, fonds carbone... : de la plantation à la rénovation, comment financer les travaux en suberaie ? Avec la participation d'experts venus des différents pays producteurs de liège. Organisé par l'IML et animé par Martial Mehr, journaliste à L'Indépendant.

- 14h30 : 11^{ème} concours des Vins Doux Naturels bouchés liège, organisé par l'association « Connaissance Vin & Terroir », Sala del siure, à Vivès. Dégustation publique encadrée par un œnologue.

- 17h30 : Place de l'église à Vivès : remise des prix. Vente aux enchères des vins présentés au concours et animations.